Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_062-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-062 MORBIHAN ÉNERGIE : CONVENTIONS POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE LA MAIRIE

Exposé :

Dans le cadre du programme exceptionnel d'effacement de réseaux électriques proposé par Morbihan Energie en 2025, la commune de Locmiquélic a déposé une candidature pour le secteur « rue de la mairie ». Le comité syndical a accordé à la commune une subvention de 140 000€ sur la partie électricité.

En amont du réaménagement de la rue prévu dans les mois à venir, la municipalité a décidé de profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens (électricité, éclairage public, télécom) pour des raisons d'esthétisme du projet global, proposant ainsi une ouverture de cet espace entre la rue de Kerferff et la rue des Lavoirs.

Les conventions présentées par Morbihan Energie s'inscrivent dans la réalisation de ce projet et propose un partenariat intéressant et avantageux pour la collectivité.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_062-DE

PLAN DE FINANCEMENT :

	Coût des travaux HT	Subvention exceptionnelle	Reste à charge	Participation Morbihan Energie		Contribution commune	
Réseau électrique	183 910€ HT	140 000€	43 910€ HT	65%	28 541,50€ HT	35%	15 368,50€ HT
Réseau éclairage public	71 940€ HT		71 940 €HT	30%	21 582€ HT	70%	50 358€ HT
Réseau Télécom	38 290€ HT		38 290€ HT	0%	0€	100%	38 290€ HT
TOTAL	294 140€ HT	140 000€			50 123,50€ HT	104 016,50€ HT	
		190 123,50€ HT					

La TVA sera payée par la collectivité puis récupérée à hauteur de 16,404% dans le cadre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Proposition :

Vu les projets de conventions,

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 13 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat, de financement et de réalisation avec Morbihan Energies,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 22 voix pour, 01 contre et 04 abstentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire